



Nom commercial: Oxytétracyclin hydrochloridum

Date de révision: 17.10.08

Numéro de la matière: 066850

Version: 1 / CH

Date d'impression: 17.10.08

## 01. Identification de la substance/préparation et de la société/entreprise

### Nom commercial

Oxytétracyclin hydrochloridum

Item-No. 06685004

### Utilisation de la substance/préparation

Substance active pharmaceutique

### Identification de la société/entreprise

#### Adresse

Hänseler AG

Industriestrasse 35

9101 Herisau

No. de téléphone 0041 (0)71 353 58 58

Numéro de 0041 (0)44 251 51 51

téléphone d'appel

d'urgence

## 02. Dangers possibles

### Classification

Classification Xn, R20/21/22

### Symboles de danger

Xn Nocif

### Phrase(s) de risque

20/21/22 Nocif par inhalation, par contact avec la peau et par ingestion.

## 03. Composition / information sur les composants

### Composants dangereux

#### Oxytétracycline, chlorhydrate

No. CAS 2058-46-0

No. EINECS 218-161-2

Concentration &gt;= 50 %

## 04. Premiers secours

### Indications générales

Oter immédiatement les vêtements souillés et imprégnés et les tenir soigneusement à l'écart.

### En cas d'inhalation

Assurer un apport d'air frais.. Chaleur. Respiration irrégulière/arrêt de la respiration: respiration artificielle.. En cas de malaise, conduire le malade auprès d'un médecin.

### En cas de contact avec la peau

Laver immédiatement à l'eau et au savon et rincer bien.

### En cas de contact avec les yeux

Ecarter les paupières, rincer soigneusement les yeux avec de l'eau (15 min.).

### En cas d'ingestion

Rincer la bouche et boire beaucoup d'eau.. Assurer un traitement médical.. Provoquer les vomissements et appeler un médecin.

## 05. Mesures de lutte contre l'incendie

### Moyen d'extinction approprié

Nom commercial: Oxytetracyclin hydrochloridum

Date de révision: 17.10.08

Numéro de la matière: 066850

Version: 1 / CH

Date d'impression: 17.10.08

Dioxyde de carbone, Produits extincteurs en poudre, Eau pulvérisée, Eteindre supérieur incendi avec eau pulvérisée ou mousse résistant aux alcools.

**Les risques spécifiques d'une exposition, provoqués par la substance ou la préparation elle-même, par leurs produits de combustion ou par les gaz dégagés**

Développement des gaz toxiques.

**Equipements spéciaux pour la protection des intervenants**

Utiliser un appareil respiratoire autonome.; Porter un vêtement complet de protection.

**06. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle****Précautions individuelles**

Porter équipement de protection. écarter personnes sans défense.. Utiliser un vêtement de protection individuelle.

**Précautions pour la protection de l'environnement**

Pas de précautions spéciales.

**Méthodes de nettoyage**

Veiller à assurer une aération suffisante.

**07. Manipulation et stockage****Manipulation****Conseils pour une manipulation sans danger**

Ne pas inhaler les poussières.. Assurer une bonne aération des locaux, éventuellement procéder à une aspiration sur le lieu de travail.

**Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion**

Aucune mesure spéciale n'est nécessaire.

**Stockage****Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs**

Pa de réquisitions spéciales.

**Précautions pour le stockage en commun**

Ne pas nécessaire.

**Information supplémentaire sur les conditions de stockage**

Le produit est hygroscopique.. Protéger de l'action de la lumière.. Maintenir les récipients hermétiquement fermés.. Stocker au sec

**08. Contrôle de l'exposition/protection individuelle****Mesures d'ordre technique / Mesures d'hygiène**

Consérvier à l'écart des aliments, boissons et alimentaires animales. Se laver les mains avant les pauses et au moment de quitter le travail.

**Contrôle de l'exposition professionnelle****Protection respiratoire - Note**

En cas de brève exposition, utiliser un appareil filtrant; Lors d' exposition intensive et prolongé eutiliser appareil de protection respiratoire autonome.

**Protection des mains**

Gants de protection  
Matériau approprié

The glove material must be sufficient impermeable and resistant to the substance. Check the tightness before wear. Gloves should be well cleaned before being removed, then stored in a well ventilated location.

**Protection des yeux**



Nom commercial: Oxytetracyclin hydrochloridum

Date de révision: 17.10.08

Numéro de la matière: 066850

Version: 1 / CH

Date d'impression: 17.10.08

Lunettes de protection

**Protection du corps**

Vêtement de protection

**09. Propriétés physiques et chimiques****Informations générales**

Etat	poudre cristalline
Couleur	jaune
Odeur	caractéristique

**Informations importantes relatives à la santé, à la sécurité et à l'environnement****Point d'éclair**

Valeur		°C
Remarque	non applicable	

**Point d'ébullition**

Remarque	non déterminé
----------	---------------

**Densité**

Remarque	non déterminé
----------	---------------

**Hydrosolubilité**

Remarque	soluble
----------	---------

**pH**

Valeur	2.3	à	2.9
Concentration/H <sub>2</sub> O	10	g/l	
température	20	°C	

**10. Stabilité et réactivité****Conditions à éviter**

Ne pas surchauffer, afin d'éviter une décomposition thermique.. Pas de réaction dangereuse connue.

**Produits de décomposition dangereux**

vapeurs ou gaz irritants, Résidus de pyrolyse toxiques

**11. Informations toxicologiques****Toxicité aiguë / autres données****Toxicité aiguë par voie orale**

Espèces	Homme		
TDLO	114		mg/kg

**Effet irritant / caustique****Irritation aiguë de la peau**

Remarque	le produit est irritant pour les muqueuses.
Remarque	Irritant pour la peau.

**Corrosion aiguë des yeux**

évaluation	irritant
------------	----------

**sensibilisation**

Remarque	Peut provoquer une sensibilisation par inhalation.
Remarque	Le produit peut entraîner une sensibilisation par contact cutané.

**12. Informations écologiques**



Nom commercial: Oxytétracyclin hydrochloridum

Date de révision: 17.10.08

Numéro de la matière: 066850

Version: 1 / CH

Date d'impression: 17.10.08

### **13. Considérations relatives à l'élimination**

#### **Déchets de résidus**

Éliminer en accord avec les réglementations locales et nationales.

#### **Emballages contaminés**

Éliminer comme le produit non utilisé.

### **14. Informations relatives au transport**

#### **Transport terrestre ADR/RID**

Il n'y a pas de marchandise dangereuse

#### **Transport maritime IMDG/GGVSee**

Le produit n'est pas une marchandise dangereuse lors du transport maritime.

#### **Transport aérien**

Le produit n'est pas une marchandise dangereuse lors du transport aérien.

### **15. Informations réglementaires**

#### **Étiquetage selon les Directives CE**

Le produit est classé et étiqueté conformément aux Directives communautaires et réglementations nationales en vigueur.

#### **Symboles de danger**

Xn

Nocif

#### **Composants déterminant le danger devant figurer sur l'étiquette**

contient

Oxytétracycline, chlorhydrate

#### **Phrase(s) de risque**

20/21/22

Nocif par inhalation, par contact avec la peau et par ingestion.

#### **Phrase(s) S**

2

Conserver hors de la portée des enfants.

36/37/39

Porter un vêtement de protection approprié, des gants et un appareil de protection des yeux/du visage.

46

En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

### **16. Autres données**

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.